



Infraction en suisse

Par **Benji70**, le **18/06/2019** à **18:55**

Bonjour il y a de ça environ 2 mois j'ai été contrôlé positif à l'ethylo test en suisse (je précise que je conduisais un poids lourd au moment des faits et qu'en suisse les conducteurs routiers ne doivent avoir 0 alcool dans le sang)rnPar la suite j'ai reçu un courrier m'indiquant que je devais leur envoyer des analyses de sang sinon je serais interdit de conduire en suisse à titre préventif et pour une durée indéterminée. N'ayant pas pu leur envoyer cette analyse je risque donc l'interdiction de conduire en suisse mais qu'en est-il de mon permis pour rouler en France?rnCar si un suisse commet une infraction en France il sera puni par une peine française et une peine suisse.rnDonc je voulais savoir si il existait ce genre de procédure en France.rnJ'ajoute que j'ai été puni de 4 mois de suspension il y a 4 ans pour alcool au volant mais ce quand c'était en France. Est-ce que cela peut jouer en ma défaveur?rnMerci d'avance de votre réponse